

LE CLASSEMENT NATIONAL

A • Licence et compétition

- Le classement officiel de la FFT est établi tous les ans, à l'issue de l'année sportive, d'après les résultats de **toutes les compétitions, individuelles et par équipes, homologuées par la FFT**, des catégories 10 ans et plus.

- Les compétitions homologuées par la FFT ne sont ouvertes qu'aux joueuses et joueurs **titulaires d'une licence FFT**, et donc membres d'un **club affilié**.

- Votre licence FFT est votre carte d'identité sportive. Elle joue un rôle essentiel dans l'organisation des compétitions homologuées, permettant l'identification, au niveau national, de tous les compétiteurs.

- Avant de prendre part à toute compétition, individuelle ou par équipes, vous devez impérativement présenter au **juge-arbitre de l'épreuve votre licence de l'année sportive en cours**. La seule communication du numéro de licence ne suffit pas : le juge-arbitre doit exiger la présentation de la licence.

- La licence présentée doit être la licence dite définitive de l'année sportive en cours, ou la licence provisoire seulement si elle est en cours de validité, à savoir dans les deux mois suivant sa délivrance.

- Si, pour une raison quelconque (perte, vol, non-réception...), vous n'êtes pas en possession de votre licence, vous devez, avant d'aller disputer une compétition, prendre contact avec votre club, qui interrogera votre ligue. En cas d'absence justifiée de licence, la ligue pourra vous délivrer, à titre dérogatoire, une autorisation exceptionnelle.

- Vous ne devez être titulaire que d'**une seule licence au cours d'une même année sportive**. Si, par erreur, deux licences vous ont été délivrées, vous devez demander immédiatement l'annulation de l'une d'elles, et, surtout, ne participer à des compétitions que sous un seul et même numéro de licence ; dans le cas contraire, l'enregistrement des résultats serait perturbé, portant atteinte à l'exactitude du calcul du classement, tant pour vos adversaires que pour vous-même.

- Assurez-vous que les informations figurant sur votre licence sont exactes ; dans le cas contraire, indiquez les modifications nécessaires en utilisant un volet rouge, que vous pouvez demander à votre club.

- L'année sportive couvre 12 mois : **de début octobre à fin septembre**. Elle porte le millésime de ses 9 derniers mois.

B • Règlements - publication

- La réglementation détaillée du classement figure dans le Guide officiel *Statuts et règlements* de la FFT (*articles 34 à 43 des Règlements Sportifs*).

- Le classement est publié trois fois par an : à la fin de l'année sportive et pour les classements intermédiaires de février et de juin.

C • Rectificatif

À la suite d'erreurs matérielles, notamment du non-enregistrement de certains résultats, ou d'omissions, certaines modifications sont effectuées dans les semaines qui suivent la parution du classement officiel de fin d'année sportive : le rectificatif officiel est alors publié par la FFT.

D • Classements intermédiaires

Deux classements intermédiaires informatisés sont effectués. Pour l'année sportive 2007, les dates retenues sont les suivantes :

Date limite de prise en compte de résultats enregistrés à la FFT	Date de mise en ligne des classements intermédiaires et mise en application
Mercredi 31 janvier 2007	Lundi 12 février 2007
Jeudi 31 mai 2007	Lundi 11 juin 2007

Les règles générales de calcul sont identiques à celles de fin d'année sportive, à l'exception des dispositions spécifiques suivantes :

- Base de calcul : résultats enregistrés à la FFT à la date limite de prise en compte.
- Les échelons Promotion et première série ne sont pas concernés par le traitement informatique. Toutefois, à la suite de la demande du compétiteur et après étude de sa feuille de résultats, l'accès à l'échelon Promotion est envisageable.
- Le calcul est effectué sur un seul passage informatique, c'est-à-dire que, contrairement au calcul de fin d'année, c'est le classement d'origine des adversaires qui est pris en compte (classement au jour de la rencontre).
- Les compétiteurs peuvent, le cas échéant, accéder à un échelon supérieur, mais en aucun cas ils ne peuvent descendre.
- Il n'y a pas d'harmonisation.
- Catégories d'âges concernées (en accord avec la Direction Technique Nationale) :
 - Classement fin janvier : 15 ans et plus.
 - Classement fin mai : 10 ans et plus.

E • Le classement de simple

Le classement est calculé à partir des résultats enregistrés sur la base informatique fédérale. Le club organisateur d'une épreuve est responsable du respect du délai de transmission. Le juge-arbitre de l'exactitude et de la qualité de transcription des résultats.

• Attention

- Pensez, tout au long de l'année sportive, à indiquer tous vos résultats sur une « feuille de résultats » ; sa présentation vous sera demandée si, à la fin de l'année, vous souhaitez contester votre classement, notamment en cas de résultats non enregistrés.

• Classement de première série

- Le classement de la première série, regroupant les meilleurs joueuses et joueurs français, est arrêté, à l'issue de l'année sportive, par le Bureau fédéral, sur proposition de la Commission fédérale de classement.

- Il est établi par comparaison des palmarès des joueurs concernés.

• Classement des deuxième, troisième et quatrième séries

Les différents paramètres utilisés pour l'établissement du classement (barèmes, normes, pyramide) sont fixés chaque année par le Bureau fédéral, sur proposition de la Commission fédérale de classement.

PRINCIPES DU CLASSEMENT DE SIMPLE

1 • Une méthode de calcul unique est appliquée aux 2^e, 3^e et 4^e séries

Tous les joueurs classés en 2^e, 3^e, 4^e séries, ainsi que tous les compétiteurs non classés, sont traités dans le calcul du classement.

2 • Le classement de la 2^e série est un concours

Il est arrêté à l'issue de deux opérations successives, une phase de calcul suivie d'une phase d'harmonisation.

En 3^e et 4^e séries, il n'y a pas d'harmonisation descendante. À l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont soit confirmés à l'échelon calculé, soit éventuellement harmonisés à l'échelon supérieur (harmonisation montante).

3 • Le classement de chaque compétiteur est calculé par étapes successives

Il est calculé en fonction du futur classement de chacun de ses adversaires, et d'après des barèmes et normes fixés chaque année par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission fédérale de classement.

4 • Phase de calcul

Pour accéder à un échelon supérieur (N+1), il faut obligatoirement remplir les deux conditions suivantes :

- classé à l'échelon N, avoir les points de proposition en montée,
- proposé à l'échelon N+1, avoir au minimum, les points de maintien à cet échelon.

À chaque étape de calcul, dite « passage », l'ordinateur évalue la situation provisoire de chaque compétiteur, calculant son bilan en fonction des règles indiquées ci-après et des classements de tous ses adversaires.

- Tous ces classements évoluent à chaque passage dans l'ordinateur, tout changement d'échelon d'un joueur entraînant une modification des bilans de tous ses adversaires, donc de nouveaux changements d'échelons, et ainsi de suite...

- C'est donc à la suite d'une succession de propositions de montée et de descente, et de leur confirmation passage après passage dans l'ordinateur que se stabilise le classement calculé de chaque compétiteur.

- À l'issue du dernier passage, tous les compétiteurs, lors de la stabilisation des classements, se voient attribuer un classement dit classement calculé : c'est la fin de la phase de calcul. En 2^e série, ce classement calculé ne sera pas forcément le classement officiel. En 3^e et 4^e séries, ce sera le classement minimal pouvant être attribué.

5 • Harmonisation de la 2^e série

- Le Bureau fédéral ayant, pour la bonne organisation de la compétition, arrêté *a priori* la pyramide du classement de 2^e série - c'est-à-dire le nombre de joueuses et de joueurs admis à chaque échelon - la phase d'harmonisation qui intervient après la phase de calcul vise à adapter les classements calculés à la pyramide prévue.

• **Le classement en 2^e série est un concours.** À l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont, à l'intérieur de chaque échelon, classés par ordre de bilans décroissants. L'ordinateur effectue alors des transferts de joueurs d'un échelon à un autre, en commençant par le plus haut (Promotion) de façon à réaliser la pyramide prévue.

6 • Dispositions diverses

• Limitation de la descente

La descente est, pour tout licencié, limitée à un échelon (à l'exception des joueurs de 1^{re} série qui peuvent descendre de deux échelons). Elle est de deux échelons pour les non-licenciés.

• Mesure de blocage

En cas de maternité, les joueuses licenciées peuvent bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement.

• Bonus au vainqueur d'un tournoi

Le vainqueur d'un tournoi ou d'un championnat ayant rassemblé au minimum 24 participants effectifs pour les épreuves masculines et 12 pour les épreuves féminines, est crédité d'une victoire à l'échelon (au jour de la rencontre) du joueur le mieux classé ayant effectivement participé et été battu sur le terrain (à l'exception du vainqueur lui-même). Cette disposition ne s'applique ni aux épreuves de consolation, ni aux fins de tableaux intermédiaires.

Le nombre de bonus, parmi les victoires prises en compte, est limité à deux.

• Limitation de montée

Indépendamment des normes de montée indiquées ci-après, un joueur ne peut monter plus haut qu'un échelon au-dessus du meilleur classement de tous ceux qu'il a battus au jour où il les a rencontrés ou, si ce meilleur classement est en 4^e série, deux échelons au-dessus.

S'il n'a battu que des joueurs moins bien classés que lui, il ne pourra alors monter plus haut qu'un échelon au-dessus de son propre classement d'origine ou, si ce dernier est en 4^e série, deux échelons au-dessus.

Pour les garçons 10, 11 et 12 ans, cette limitation est fixée à l'échelon N du meilleur classement de tous ceux que le joueur a battus au jour où il les a rencontrés, dans le cas où cet échelon est en 3^e et 2^e séries.

Elle est limitée à l'échelon N+1, dans le cas où le meilleur classement de tous ceux qu'il a rencontrés est 30/1 ou 30/2, et N+2 pour un classement à 30/3 et en dessous.

S'il n'a pas battu de joueurs mieux classés que lui, il ne pourra monter plus haut que :

- son classement d'origine, si celui-ci est en 3^e ou 2^e série,
- un échelon au-dessus de son classement d'origine, si celui-ci est 30/1 ou 30/2,
- deux échelons au-dessus de son classement d'origine, si celui-ci est 30/3 et inférieur.

Les bonus aux vainqueurs de tournoi ou de championnat ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce classement maximal.

7 • Reprise de compétition

Tout joueur ou toute joueuse ayant demandé à ne plus figurer au classement officiel de la FFT, ainsi que tout(e) ancien(ne) classé(e) en 3^e, 2^e ou 1^{re} série a l'obligation, s'il (elle) souhaite ultérieurement reprendre la compétition, de demander au préalable une assimilation à un classement à la Commission fédérale de classement, par l'intermédiaire de sa ligue.

8 • Assimilation à un classement

En cours d'année sportive, la Commission fédérale de classement peut, à tout moment, sur demande de sa ligue et sur justificatifs, délivrer à une joueuse ou à un joueur une assimilation à un classement, en précisant sa date d'entrée en vigueur. Ce changement de classement doit être au minimum de trois échelons.

LA PYRAMIDE DU CLASSEMENT

9 • Formats courts

Les nouveaux formats de matchs concernent exclusivement les non-classés et les 4^e séries.

Le calcul du classement prend en compte les nouveaux formats en appliquant les coefficients pondérateurs suivants en fonction du format :

Formats	Coefficients
3 sets à 4 jeux - jeu décisif à 4/4	0,6
3 sets à 3 jeux - jeu décisif à 2/2	0,4
3 jeux décisifs	0,2

Ainsi les points distribués en fonction des nouveaux formats seront les suivants :

Coefficients			
VICTOIRES À...	0,6	0,4	0,2
2 échelons et plus au-dessus	90	60	30
1 échelon au-dessus	60	40	20
Échelon égal	30	20	10
1 échelon en dessous	18	12	6
2 échelons en dessous	12	8	4
3 échelons en dessous	9	6	3
4 échelons et plus en dessous	0	0	0

• Nombre de meilleures victoires prises en compte

Les meilleures victoires prises en compte sont sélectionnées selon les échelons. Le nombre de victoires prises en compte est déterminé en additionnant les coefficients pondérateurs pour obtenir le nombre voulu de « victoires pleines ».

• Victoires supplémentaires prises en compte

Le décompte du V, du E et du I (cf p 9), pour obtenir les résultats du V-E-2I, doit se faire en fonction du coefficient. Le résultat obtenu sera un multiple de 0,2. Si la décimale de la différence V-E-(2I) est :

- 0,2 ou 0,4 : il faut arrondir le résultat à l'unité inférieure,
- 0,6 ou 0,8 : il faut arrondir le résultat à l'unité supérieure.

LE CLASSEMENT DE DOUBLE

À l'issue de l'année sportive 2002, le Bureau fédéral, sur proposition de la Commission fédérale de classement, a décidé de supprimer le calcul de classement de double et de revenir à un classement de double identique au classement de simple (à l'exception des joueurs ayant un classement de double négatif).

La pyramide du classement national se compose de **quatre séries**. Chaque série comprend un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs suivant leur niveau dans la hiérarchie du tennis français.

Pyramide 2007

Nombre de joueuses et de joueurs classés en 2007 (à l'issue de l'année sportive 2006).

Joueurs français et étrangers licenciés dans un club affilié à la FFT.

Échelons	Joueuses	Joueurs
1^{re} série	103	123
2^e série		
Promotion	53	66
-30	67	123
-15	98	155
-4/6	105	197
-2/6	169	218
0	169	321
1/6	209	459
2/6	268	577
3/6	360	844
4/6	508	1 153
5/6	629	1 593
15	1 004	2 508
Total 2^e série	3 639	8 214
3^e série		
15/1	1 367	4 554
15/2	1 582	5 107
15/3	2 329	6 535
15/4	2 794	8 039
15/5	4 072	13 130
30	5 914	16 787
Total 3^e série	18 058	54 152
4^e série		
30/1	7 768	22 486
30/2	9 265	25 118
30/3	11 178	31 719
30/4	13 525	39 108
30/5	13 991	38 090
Total 4^e série	55 727	156 521
Total toutes séries	77 527	219 010
Total général	296 539	

RÈGLES DE CALCUL

(À chaque passage informatique)

1 • Barème de calcul du bilan

Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	+ 150 points
Victoire à 1 échelon au-dessus	+ 100 points
Victoire à échelon égal	+ 50 points
Victoire à 1 échelon en dessous	+ 30 points
Victoire à 2 échelons en dessous	+ 20 points
Victoire à 3 échelons en dessous	+ 15 points
Victoire à 4 échelons et plus en dessous	0 point

Forfait : - à partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à échelon inférieur.

- à partir du sixième w.o., le classement harmonisé est descendu d'un échelon par rapport au classement calculé.

Bonifications	Points
- par partie gagnée en championnats individuels seniors 2^e, 3^e et 4^e séries (Critérium, Espérance, Championnat de France individuel 4 ^e série) disputés par élimination directe (bonification plafonnée à 75 points)	+ 15 points
- en cas d'absence de défaite « significative », c'est-à-dire à échelon inférieur ou égal, attribuée à partir de 30/3 et pour un minimum de 10 matchs (défaites par w.o. exclues) en 4 ^e série	+ 50 points
en 2 ^e ou 3 ^e série	+ 100 points

2 • Résultats pris en compte

- Seules les meilleures victoires, en nombre limité, sont prises en compte pour chaque compétiteur.
- Lors de chaque passage informatique, le nombre de victoires prises en compte pour un compétiteur est fonction :
 - de son classement à l'issue du passage précédent ;
 - du nombre total de ses victoires ;
 - du nombre de ses défaites à échelon égal ;
 - du nombre de ses défaites à échelon inférieur.
- Au nombre de victoires prises en compte viennent éventuellement s'ajouter des victoires supplémentaires.

Le tableau page suivante indique, en fonction du classement du compétiteur (à l'issue du passage précédent), **le nombre de victoires prises en compte**. Si un compétiteur a enregistré moins de victoires que ce nombre, toutes ses victoires sont prises en compte.

Classement	Nombre de victoires prises en compte
NC, 40, 30/5, 30/4	5
30/3, 30/2, 30/1, 30, 15/5, 15/4	6
15/3, 15/2, 15/1, 15, 5/6, 4/6	7
3/6, 2/6, 1/6	8
0	9
-2/6	10
-4/6	12
-15	14
-30	16
Promotion	18

Le tableau suivant indique **le nombre de victoires supplémentaires** (s'ajoutant au nombre ci-dessus), calculé en fonction de la valeur de la différence :

V - E - 2 I, où :

- **V** = nombre de victoires (victoires par w.o. comprises),
- **E** = nombre de défaites à échelon égal (défaites par w.o. exclues),
- **I** = nombre de défaites à échelon inférieur et pénalisation des w.o. (défaites par w.o. exclues, sauf à partir du 3^e).

V-E-2I	victoires suppl. prises en compte	V-E-2I	victoires suppl. prises en compte
• 4^e série	de 0 à 4 +1 de 5 à 9 +2 de 10 à 14 +3 de 15 à 19 +4 de 20 à 24 +5 25 et plus +6	• 3^e série	de 0 à 9 +1 de 10 à 19 +2 de 20 à 29 +3 de 30 à 39 +4 40 et plus +5
• 2^e série (de 15 à 0)	de 0 à 7 +1 de 8 à 14 +2 de 15 à 22 +3 de 23 à 29 +4 de 30 à 39 +5 40 et plus +6	• 2^e série échelons négatifs	de 0 à 9 +1 de 10 à 19 +2 de 20 à 24 +3 de 25 à 29 +4 de 30 à 34 +5 de 35 à 44 +6 45 et plus +7

3 • Capital de départ

Un **capital de départ** est attribué à chaque joueur, en fonction de son classement d'origine, selon le tableau ci-après. **Il reste inchangé** lors de ses passages successifs dans l'ordinateur.

Classement	Capital de départ	Classement	Capital de départ
NC	0 point	5/6	370 points
40	2 points		
30/5	5 points	4/6	410 points
30/4	10 points	3/6	450 points
30/3	20 points	2/6	490 points
30/2	30 points	1/6	530 points
30/1	50 points	0	570 points
30	80 points	-2/6	620 points
15/5	120 points	-4/6	660 points
15/4	160 points	-15	700 points
15/3	200 points	-30	740 points
15/2	240 points	Promotion	780 points
15/1	280 points	1 ^{re} série	840 points
15	330 points		

4 • Calcul du bilan

Le bilan d'un joueur, à chaque passage dans l'ordinateur, est la somme de son capital de départ, des points attribués à ses meilleures victoires et de ses points de bonification.

NORMES DE MONTÉE, MAINTIEN, DESCENTE

Nota : les normes en 2^e série sont données à titre indicatif car le classement en 2^e série est un concours.

ÉCHELON	CLASSEMENT FÉMININ		CLASSEMENT MASCULIN	
	Montée	Descente	Montée	Descente
NC	50 et plus	-	50 et plus	-
40	80 et plus	Moins de 30	80 et plus	Moins de 30
30/5	150 et plus	Moins de 50	150 et plus	Moins de 50
30/4	240 et plus	Moins de 90	260 et plus	Moins de 90
30/3	320 et plus	Moins de 145	340 et plus	Moins de 145
30/2	390 et plus	Moins de 185	410 et plus	Moins de 205
30/1	450 et plus	Moins de 235	480 et plus	Moins de 245
30	510 et plus	Moins de 280	510 et plus	Moins de 290
15/5	580 et plus	Moins de 330	600 et plus	Moins de 325
15/4	640 et plus	Moins de 380	660 et plus	Moins de 415
15/3	740 et plus	Moins de 430	730 et plus	Moins de 465
15/2	780 et plus	Moins de 530	770 et plus	Moins de 525
15/1	860 et plus	Moins de 570	890 et plus	Moins de 565
15	1 070 et plus	Moins de 630	1 060 et plus	Moins de 680
5/6	1 120 et plus	Moins de 650	1 150 et plus	Moins de 700
4/6	1 170 et plus	Moins de 730	1 180 et plus	Moins de 730
3/6	1 230 et plus	Moins de 830	1 280 et plus	Moins de 820
2/6	1 290 et plus	Moins de 940	1 420 et plus	Moins de 900
1/6	1 390 et plus	Moins de 1 010	1 480 et plus	Moins de 930
0	1 480 et plus	Moins de 1 100	1 550 et plus	Moins de 1 150
-2/6	1 620 et plus	Moins de 1 200	1 820 et plus	Moins de 1 340
-4/6	1 900 et plus	Moins de 1 400	2 000 et plus	Moins de 1 420
-15	2 050 et plus	Moins de 1 450	2 150 et plus	Moins de 1 510
-30	2 200 et plus	Moins de 1 650	2 300 et plus	Moins de 1 580
Promotion	-	Moins de 1 750	-	Moins de 1 700
1S	-	-	-	-

Les normes de maintien ne sont pas inscrites dans le tableau et sont bien évidemment comprises entre les normes de montée et les normes de descente prévues pour chaque échelon.

Rappel : pour accéder à un échelon supérieur (N+1), il faut obligatoirement remplir les deux conditions suivantes :

- classé à l'échelon N, avoir les points de proposition en montée,
- proposé à l'échelon N+1, avoir, au minimum, les points de maintien à cet échelon.

INFOS EN LIGNE



www.fft.fr

Informations classement.
Classement et palmarès
des joueurs.

LE CLASSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

296 539 classés
pour 383 360 compétiteurs.

1 950 676 résultats enregistrés dont :

- 1 295 865 en épreuves individuelles ;
- 654 811 en épreuves par équipes.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

2, avenue Gordon-Bennett - 75016 Paris
Tél : 01 47 43 48 00 - Fax : 01 47 43 04 94
E-mail : fft@fft.fr



SONY



ALAIN AFFLELOU

PARTENAIRES OFFICIELS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



LE CLASSEMENT

Le tennis,
un sport
réservé à
TOUS